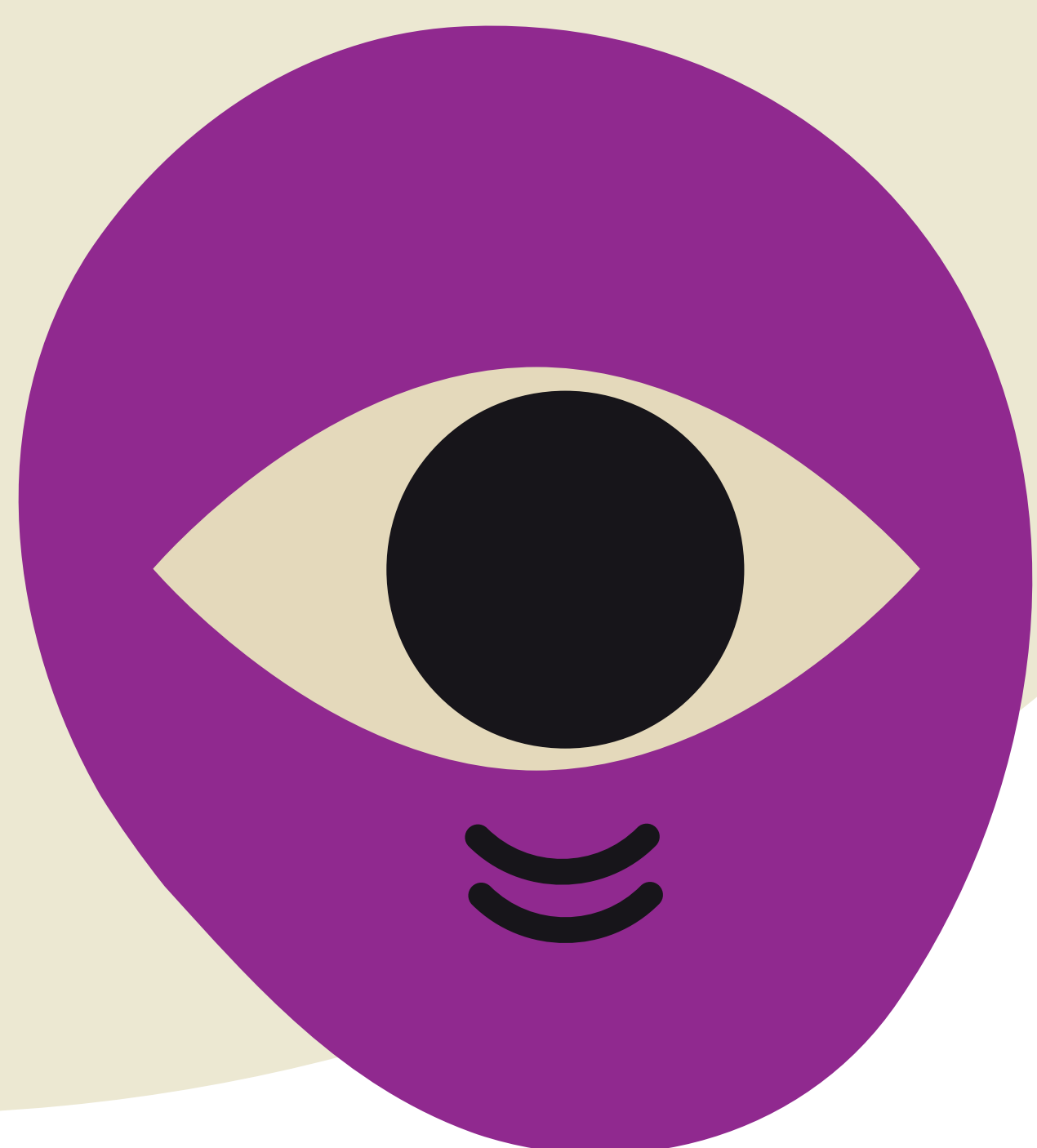




Micro-Archives

Archives de Vies, bribes d'Histoire

L'association Micro-Archives s'attache à la préservation des archives des individus, ceux que l'on nomme les « gens ordinaires ».

Témoins ou observateurs de la réalité sociale, ils contribuent à l'écriture d'une histoire du quotidien. Les archives des personnes et des familles constituent ainsi le cœur de cible de l'action de Micro-Archives.

Objectifs

Les sciences sociales ont établi qu'aucun individu n'est entièrement déterminé par la classe à laquelle il appartient et qu'il possède son histoire particulière, même modeste. L'histoire d'une personne a ainsi un sens pour elle, tout en étant porteuse de vérité pour la société. Dans un mouvement de réfraction, la grande histoire se raconte alors dans une biographie individuelle.

Les mémoires individuelles livrent des témoignages qui complètent utilement les archives institutionnelles participant ainsi à la constitution de la mémoire sociétale.

Cependant, les sources sur les populations « invisibles », selon l'expression de l'historien Pierre Rosanvallon, sont encore difficilement repérables, entravant le travail de recherche scientifique. Certains détenteurs d'archives souhaitent les préserver et les confier à des services d'archives, mais beaucoup n'ont pas conscience de leur intérêt patrimonial et scientifique et ne les conservent pas.

Micro-Archives œuvre pour la sauvegarde de ces archives avec un double objectif :

- ⇒ Favoriser la recherche scientifique.
- ⇒ Rendre ces sources accessibles dans la limite des conditions de communicabilité.



Actions

- ⇒ Sensibiliser, conseiller et orienter les particuliers pour la préservation de leurs archives.
- ⇒ Expertiser les fonds afin que le Bureau de l'association puisse donner son accord ou son refus en connaissance de cause.
- ⇒ Collecter sous forme de dépôt ou de dons les archives privées des individus et des familles.
- ⇒ Créer de nouvelles sources, notamment par la mise en place de campagnes d'archives orales.
- ⇒ Trier et classer les fonds, rédiger leurs inventaires.
- ⇒ Communiquer de façon libre et gratuite les fonds aux chercheurs, dans le respect des délais de communicabilité prévus par le code du Patrimoine.
- ⇒ Conserver les fonds jusqu'à leur transfert à des organismes locaux partenaires aptes à assurer leur conservation définitive et leur communication dans de bonnes conditions.
- ⇒ Actions de communication sur les activités de l'association : site Internet, blog, réseaux sociaux.
- ⇒ Organiser et participer à des actions de valorisation : colloques, expositions, rédaction d'articles etc.
- ⇒ Nouer et entretenir des liens et des partenariats avec des institutions et des associations (archives départementales et municipales ; cercles d'histoire locale et associations de généalogistes ; notaires ; entreprises de débarras type Emmaüs etc.).



L'esprit Micro-Archives

⇒ Cadre législatif et professionnel

L'association inscrit l'ensemble de ses actions dans le périmètre réglementaire et législatif français : code du Patrimoine, législation sur les données personnelles et sur le respect de la vie privée. Les actions de collecte, de traitement et de communication, sont effectuées dans le respect des normes archivistiques reconnues et établies en France.

⇒ Clause de « non-concurrence »

L'association collecte les archives n'entrant pas dans la politique de conservation d'autres organismes publics et privés.

⇒ Un espace de rencontre

L'association ambitionne d'être un lieu de rencontres entre les professionnels de la conservation, les chercheurs, et les citoyens en tant que producteurs d'archives ou simplement intéressés par cette histoire qui les concerne directement.

Politique de collecte

- ⇒ L'association s'intéresse à toutes les archives individuelles et familiales issues de l'ensemble des groupes sociaux, retraçant des parcours de vie.
- ⇒ Documents officiels (carte d'identité, livrets de famille, etc.), diplômes, carnets de santé, correspondance, journaux intimes, photographies, films, factures, documents liés aux engagements associatifs et politiques, etc.
- ⇒ Les documents isolés ne sont pas acceptés, sauf exception (par exemple, un contenu riche et pertinent même isolément).

Le réseau des « micro-archivistes »

Les membres de Micro-Archives qui le souhaitent ont la possibilité d'intégrer le réseau des « micro-archivistes ». Ce réseau de bénévoles constitue le fer de lance de l'association. Les membres du réseau représentent l'association au niveau local. Pour réaliser leur mission, les membres du réseau sont soit archivistes, soit disposent des connaissances nécessaires.

Ils sont chargés de la collecte et du traitement des fonds d'archives en collaboration étroite avec le conseil d'administration de l'association.

Vous souhaitez contribuer, participer, vous investir un peu ou beaucoup dans les missions et la vie de l'association, rejoignez-nous !

Retrouvez-nous sur Internet :

⇒ LE SITE DE MICRO-ARCHIVES
<https://microarchives.org>

⇒ LE BLOG DE MICRO-ARCHIVES
<http://blog.microarchives.org>

⇒ LES RÉSEAUX SOCIAUX
https://x.com/micro_archives
www.facebook.com/microarchives

Contactez-nous

micro.archives@gmail.com